

DISCIPLINE :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE, N° RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : Fixe portable

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

6 VŒUX AU MAXIMUM :

- 3 CHOIX DE COMMUNES POSSIBLES
- 3 CHOIX DE GROUPE DE COMMUNES POSSIBLES
- 3 DÉPARTEMENTS POSSIBLES
- ACADÉMIE

VOEUX
1)
2)
3)
4)
5)
6)

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le mouvement sur notre site internet :

<http://www.snetaa-bordeaux.fr>

INFORMER CE DOCUMENT, C'EST UTILE POUR VOTRE DÉFENSE.

CALCULEZ VOTRE BARÈME

BARÈME MOUVEMENT CONTRACTUELS 2013

I - ADMISSIBILITÉ À UN CONCOURS ENSEIGNANT :

Le nombre d'admissibilités prises en compte n'est pas limité, chaque admissibilité ouvre droit aux 10 points, (joindre obligatoirement la copie du certificat d'admissibilité).

10 points x nombre admissibilités

II - ENFANT DE MOINS DE 20 ANS à la date du 31 août 2013 et ENFANT À NAÎTRE (sous réserve de la pièce justificative, certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1^{er} janvier 2013).

5 points par enfant

III - ANCIENNETÉ

(services accomplis dans l'académie de Bordeaux, enseignement public)

a) Année complète de service en qualité de contractuel, c'est-à-dire dès lors que le contrat débute entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre et s'achève entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours.

25 points x nombre d'années complètes

b) Toute année au cours de laquelle l'intéressé(e) peut justifier d'un service de contractuel, quelle que soit la durée de ce service.

15 points x nombre d'années incomplètes

c) Pour toute année de vacations dans l'académie de bordeaux, dans la limite des contrats connus des services de gestion (base de données informatiques EPP).

10 points x nombre d'années incomplètes

NB : Aucun cumul de points n'est autorisé entre a), b) et c) au cours d'une même année scolaire.

IV - BONIFICATION :

Une bonification de **500 points** est attribuée aux bénéficiaires d'un CDI.

Total points :